



IAE MONTPELLIER
École Universitaire
de Management

LIVRET D'ACCUEIL ET RÈGLEMENT DE L'ÉTUDIANT À L'IAE

TABLE DES MATIÈRES

Le mot de la directrice, Madame Anne LOUBES	3
Présentation de l'Institut d'Administration des Entreprises de Montpellier	4
ACCUEIL ET INFORMATIONS	
Où nous trouver ?	5
La vie étudiante à l'IAE	6
Les associations de l'IAE	
LES DIFFÉRENTS SERVICES	
Les relations Entreprises	9
Les relations internationales	10
La scolarité	11
Les autres services de l'IAE	12
Où m'informer	13
LE RÈGLEMENT	
Pour vous aider à mieux comprendre les modalités de contrôle des connaissances !	16
Redoublement	17
Assiduité obligatoire pour tous	18
Réclamations	19
Fraude et plagiat	19
En cas d'incendie	20
La qualité des services	21

Le mot de la directrice, Madame Anne LOUBES



Depuis sa création en 1956, notre IAE a su garder sa singularité en développant, au sein de l'Université de Montpellier, une offre de formation originale et de qualité. Elle garantit l'insertion professionnelle de nos étudiants en leur accordant une réelle employabilité pour occuper les postes à responsabilités managériales d'aujourd'hui et de demain.

Afin de relever de nouveaux défis, de répondre aux attentes de l'ensemble de nos parties prenantes et d'assurer une cohésion interne, nous faisons le choix de concentrer nos efforts autour de trois piliers qui constituent l'identité de l'IAE Montpellier :

- la double compétence (accueil d'étudiants provenant des filières scientifiques et technologiques afin de développer leurs compétences en management)
- la mobilité internationale (de nombreux échanges internationaux sont concrétisés et sept doubles diplômes sont proposés à nos étudiants avec des universités étrangères partenaires)
- et l'innovation pédagogique (veille éducative numérique, Licence en e-learning).

La particularité de notre offre de formation, nos partenariats académiques et professionnels sont nos principaux atouts. Ainsi, le transfert des connaissances académiques auprès des étudiants en reliant la qualité de la recherche avec celle de la pédagogie est assuré. De même, les relations avec le monde professionnel sont ciblées afin d'enrichir nos formations.

Bénéficiant d'un fort ancrage territorial et régional, nous souhaitons maintenir et développer notre rayonnement tant au niveau national qu'international.

Dans ce cadre, notre volonté est de former des professionnels dotés d'une réelle technicité dans les domaines du management des technologies de l'information, de l'innovation et plus largement, du management des entreprises et des administrations tout en leur permettant d'acquérir les compétences essentielles au management responsable et durable.

Pour accompagner ce souhait, tout en visant l'excellence, l'IAE Montpellier se déploie grâce à une équipe pédagogique et administrative dynamique, capable de s'adapter et d'innover dans le respect de son environnement.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs de premiers plans et de professionnels reconnus. L'équipe administrative et pédagogique reste à votre disposition pour répondre à vos différentes attentes.

Tous nos vœux de succès accompagnent vos projets d'étude et professionnel au sein de notre institut.

L'IAE Montpellier est certifié QUALICERT depuis 2005 et accrédité EPAS depuis 2015, pour son master Ingénieur d'Affaires à l'International.

Anne LOUBES

L'IAE MONTPELLIER, C'EST UNE MARQUE NATIONALE RECONNUE À L'INTERNATIONAL

◉ **87** étudiants en échange ERASMUS

◉ **63** nationalités

◉ **70** partenaires internationaux

◉ **72** stages à l'international

◉ **78** mobilités d'études à l'international

◉ **93%** Insertion professionnelle (à 30 mois)

◉ **42** étudiants en formation continue

◉ **52%** d'étudiants en formation initiale

◉ **48%** d'étudiants en alternance dont 39% d'étudiants étrangers

◉ 1 accréditation internationale EPAS

◉ 1 certification SGS Qualicert

◉ 1 certification ISO 9001

◉ 1 composante d'enseignement de l'Université de Montpellier

◉ 1 institut membre d'un réseau national de 35 écoles

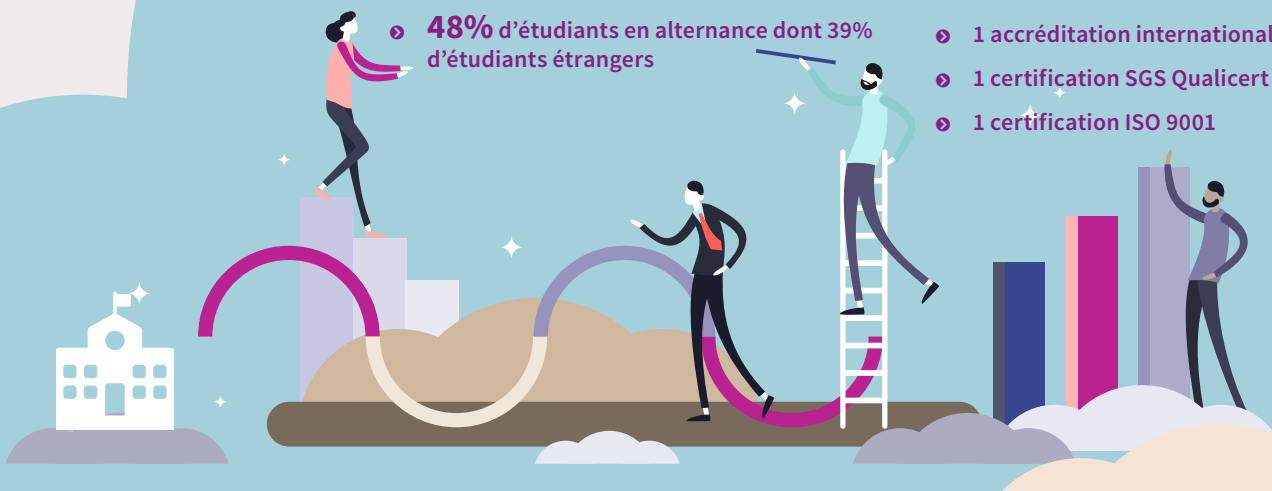
◉ **7** mentions

◉ 6 parcours en Licence dont 1 en e-Learning

◉ **20** parcours en Master

◉ dont 2 en anglais + 1 en Formation Continue

◉ 4 diplômes universitaires dont 2 à l'international



ACCUEIL ET INFORMATIONS

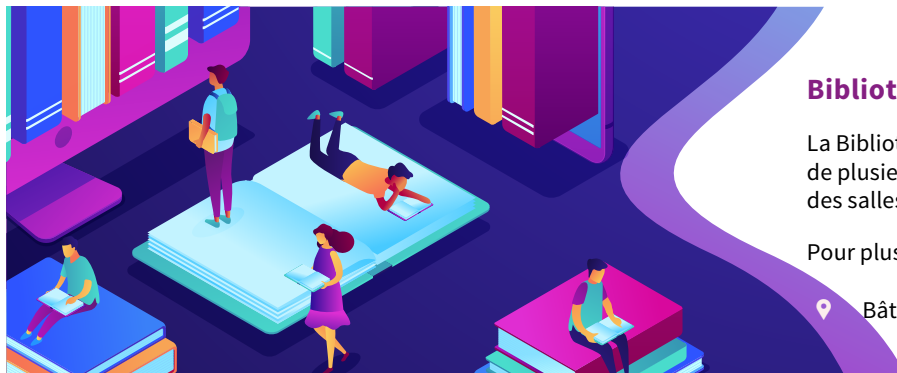


L'accès en voiture du campus est réservé seulement au personnel de l'Université. Pour les étudiants, de nombreuses places sont disponibles autour du campus !

Tramway Ligne 1 : Direction Mosson, arrêt Université des sciences et des lettres

Bâtiment 29
Place Eugène Bataillon
34 095 Montpellier CEDEX 5

LA VIE ÉTUDIANTE À L'IAE



Bibliothèque Universitaire

La Bibliothèque Universitaire des Sciences dispose de plusieurs de salles de travail communes, ainsi que des salles de travail privées que l'on peut réserver.

Pour plus d'informations : www.biu-montpellier.fr

📍 Bâtiment 8

L'(S)pace et Restaurant Universitaire Triolet

L' (S)pace est un lieu multiservice présent sur le campus Triolet. Ce lieu répond à l'ensemble de besoins étudiants :

- 📍 Cafétéria CROUS: propose une offre variée à moindre coût avec la possibilité de payer avec la carte IZLY.
- 📍 Espace multimédia et innovation : Mise à disposition de tablettes tactiles...
- 📍 Possibilité de se détendre : un espace détente est mis à disposition dans le (S)pace avec la possibilité de lire la presse, ou bien de jouer aux échecs
- 📍 Des associations étudiantes sont présentes à l'étage
- 📍 S'informer auprès de professionnels
- 📍 Services afin de faciliter le quotidien des étudiants : distributeur, photomaton, souscription d'un abonnement de transport, bornes de rechargements

Le Restaurant Universitaire Triolet : Rue du Professeur Joseph Anglada, en face du rondpoint



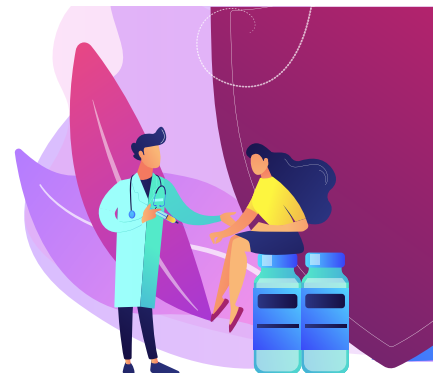
Service Commun de Médecine de Prévention et de Promotion de la Santé

Ce service est ouvert à tous les étudiants de l'Université de Montpellier. Il propose des visites et des consultations gratuites et confidentielles. De nombreux professionnels sont présents : infirmières, médecins, psychologue, diététicienne-nutritionniste et des assistants sociaux.

📍 Bâtiment 16

✉ scmpss@umontpellier.fr

📍 Étudiants Relais Santé – Université de Montpellier





SUAPS



Le Service Commun des Activités Physiques et Sportives assure pour l'ensemble des étudiants, l'organisation, l'enseignement et l'animation des activités physiques et sportives de l'Université de Montpellier ainsi que l'utilisation des installations.

Comment s'inscrire ?

- ✦ Dans un des bureaux du SUAPS
- ✦ Etre muni d'un certificat médical de « non contre-indication » au sport et de sa carte étudiant

Les bureaux du SUAPS

Près du campus :

Site Montpellier Nord-Triolet
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier Cedex 5

Site Montpellier Nord-Pharmacie
15 Avenue Charles Flahault
34095 Montpellier Cedex 5

Site Montpellier Richter
Rue Vendémiaire/Espace Richter
34000 Montpellier

SCUIO-IP

Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

Ce service accompagne les étudiants dans l'élaboration de leur projet, de la construction de celui-ci jusqu'à l'insertion professionnelle. Le SCUIO-IP mets en place différentes actions via le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) pour préparer l'insertion professionnelle comme par exemple la journée d'aide à l'insertion professionnelle, des ateliers thématiques, des entretiens personnalisés.

📍 Bâtiment 8, Bibliothèque Universitaire

ASSOCIATIONS DE L'IAE




Alumn'IAE est l'association des diplômés de l'IAE Montpellier.

Son objectif principal est la construction d'un réseau de diplômés performant et dynamique, permettant de créer un lien fort entre étudiants actuels et anciens. Pour les étudiants, elle permet de bénéficier d'un réseau fort, très important pour l'insertion professionnelle.

Contact :

 Alumn'IAE


 <https://www.alumniae-montpellier.fr/>

 Deuxième étage de l'IAE bureau Mission Entrepreneuriat, Innovation & Alumni


Un projet en tête ? L'IAE Startup Lab !

C'est une association étudiante dont l'objectif est de favoriser l'employabilité et l'entrepreneuriat chez les étudiants de l'Université de Montpellier.

Contact :

 IAE Startup Lab

 <http://iaestartuplab.com/>

 S)pace




Le Bureau des étudiants (BDE) organise plusieurs événements pour vous accompagner tout au long de l'année. Rendez-vous à la bulle !

Contact :

 BDE IAE Montpellier

 Instagram : [bde_iae_montpellier](https://www.instagram.com/bde_iae_montpellier)

 La Bulle



RELATIONS ENTREPRISE/INSERTION PROFESSIONNELLE

Avec au cœur de ses préoccupations l'insertion professionnelle de ses étudiants, l'IAE Montpellier prévoit pour chacune de ses formations des périodes obligatoires d'immersion en entreprise, par le biais de stage ou de l'alternance (cf plaquette de formation), et s'attache à préparer au mieux ses futurs diplômés au marché de l'emploi. Effectuer son année en alternance ou en stage est un moyen pour l'étudiant d'acquérir une solide expérience professionnelle et de booster son employabilité.

A cette fin, l'institut s'appuie sur le service relations entreprises, qui conseille et accompagne les étudiants de l'IAE Montpellier tout au long de leur parcours.

Accompagnement des étudiants dans leurs recherches de stage/alternance

Le service relations entreprises accompagne les étudiants dans leur recherche de stage ou de contrat d'alternance via :

- ✦ la diffusion d'offres de stage ou d'alternance
- ✦ la mise à disposition de liens et d'informations utiles sur le site internet de l'institut
l'organisation d'ateliers insertion professionnelle pour certains parcours
- ✦ l'organisation d'entretiens individuels sur demande afin de les accompagner dans la rédaction des CV et lettre de motivation

Forum entreprises

Ce forum est organisé en partenariat avec le SCUIO IP de l'Université, Polytech', la Faculté des Sciences et la Faculté de Pharmacie sur le site de Triolet. Cet événement est l'occasion pour les entreprises de présenter leurs activités aux étudiants via la tenue de stands et de les recevoir pour des entretiens informels. Cet événement est également ouvert aux diplômés des différentes composantes

L'alternance

Les + de l'alternance:

- ✦ Insertion professionnelle
- ✦ Amélioration du réseau
- ✦ Statut de salarié

Contact

✉ iae-entreprises@umontpellier.fr

📞 04 67 14 47 22

📍 IAE Montpellier deuxième étage bureau relations entreprises et insertion professionnelle;
Place Eugène Bataillon, 34000 Montpellier

RELATIONS INTERNATIONALES

L'IAE de Montpellier se distingue par ces formations en double compétences scientifique et technologique. L'internationalisation fait partie intégrante de nos activités.

Quatre diplômes sont entièrement enseignés en anglais :

- ✦ Le BIMB
- ✦ Le MBA EN Digital Business et Innovation
- ✦ Le Master Ingénieur d'Affaires à l'International : accrédité EPAS depuis 2015
- ✦ Le Marketing Intelligence and International Sales Strategy

Étudier à l'étranger

Depuis 2012, l'IAE Montpellier a accru son internationalisation avec la création de doubles diplômes avec 74 universités partenaires dans le monde et 7 doubles-diplômes, l'accréditation EPAS permettra à l'IAE Montpellier d'accroître, encore davantage, son rayonnement international. A partir de votre 3ème année de licence, vous pouvez effectuer une période d'études ou de stage en Europe dans le cadre de votre formation. Ce projet se prépare dès l'année qui précède votre mobilité.

La journée internationale

C'est une journée d'information durant laquelle par le biais de différentes activités les étudiants de Master 2 Ingénieur d'Affaires à l'International partagent leur expérience à l'étranger et conseillent les étudiants de Master 1 pour leur futur choix.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements concernant les critères d'éligibilité et les possibilités de mobilité : <https://iae.umontpellier.fr/fr/institut/bourses-de-mobilite>

Contact

✉ iae-ri@umontpellier.fr

📞 04 67 14 49 59

📍 IAE Montpellier bureau des Relations Internationales de l'IAE
Place Eugène Bataillon, 34000 Montpellier

Inscription administrative (service scolarité)

L'inscription administrative en première année de Master est conditionnée par la validation de 180 ECTS et par l'avis favorable de la commission pédagogique de recrutement. Pour être inscrit l'étudiant doit justifier auprès de la scolarité du diplôme national de Licence ou diplôme équivalent dans un domaine compatible avec celui du Master demandé.

L'inscription administrative est obligatoire pour se voir délivrer une carte étudiant ainsi qu'un certificat de scolarité. Depuis l'année dernière il est possible de télécharger le certificat de scolarité via l'ENT.

Merci de contacter le service inscription de la scolarité IAE à l'adresse suivante iae-inscriptions@umontpellier.fr pour toutes questions relatives à votre inscription administrative.

Inscription pédagogique (service scolarité)

L'inscription pédagogique est de droit pour tout étudiant inscrit administrativement, elle est obligatoire pour suivre l'ensemble des enseignements et passer les examens.

Les étudiants en mobilité ou en situation de redoublement doivent impérativement remplir un contrat pédagogique spécifique visé par la scolarité.

Carte étudiante

L'inscription à un diplôme est coordonnée à la délivrance d'une carte étudiante multiservice. Elle vous accompagne durant toutes vos études, c'est votre document d'identité sur le campus.

Cette carte permet de justifier votre statut étudiant et d'utiliser certains services sur le campus comme la réservation de salle au sein de la bibliothèque universitaire, l'emprunt de livres. Mais aussi grâce au service IZLY il est possible de payer avec votre carte multiservices dans les cafétérias et restaurants CROUS.

Il est primordial de disposer de votre carte lors de votre présence sur le campus universitaire. Elle vous sera toujours demandée pour l'accès aux salles d'examens.

Contact

✉ iae-scolarite@umontpellier.fr

📞 04 67 14 38 75

📍 Bureau de la Scolarité Rez-de-chaussée. Place Eugène Bataillon, 34000 Montpellier

LES AUTRES SERVICES DE L'IAE

Rez-de-chaussée

🔗 **Service formation continue :**

Compléter vos compétences tout en développant votre employabilité !

Contact : iae-formationcontinue@umontpellier.fr

04 67 14 93 73

Premier étage

🔗 La Direction

🔗 Secrétariat de direction

🔗 **Service logistique :** Besoin de matériel dans une salle ? Un problème dans une salle ?

Contact : iae-technique@umontpellier.fr

🔗 **Service informatique**

Contact : iae-info@umontpellier.fr

Deuxième étage

🔗 **Services pédagogiques :** Les secrétariats pédagogiques assurent la gestion administrative, pédagogique ainsi que la circulation des informations tout au long de l'année scolaire.

🔗 **Mission Entrepreneuriat, Innovation et Alum'ni :**

Le service organise des événements afin de développer l'esprit IAE et l'innovation et représente le réseau Alum'ni au sein de l'IAE.

Contact : sophie.moser@umontpellier.fr

🕒 Le site internet de l'IAE de Montpellier : <https://iae.umontpellier.fr>

Vous trouverez sur le site internet l'ensemble des informations importantes relatives à la vie étudiante :

- › Les formations : informations et plaquettes
- › La FAQ de la Scolarité
- › L'alternance et les stages
- › Les relations internationales
- › Les contacts des différents services
- › Les informations importantes (campagnes d'inscription, activités organisées par l'IAE)

🕒 L'environnement Numérique de Travail (ENT)

Au moment de l'Inscription Administrative lorsque votre dossier sera complet, le service scolarité vous fera parvenir votre code ENT.

L'ENT est propre à chacun et permet à chaque étudiant d'avoir accès à ses mails universitaires, à la plateforme d'enseignement en ligne, aux plannings, aux résultats...

En cas de difficulté une procédure est disponible : Site de l'IAE > Scolarité > Accès ENT

Moodle est une plateforme pédagogique utilisée par l'Université de Montpellier et par ces composantes. Accessible via l'ENT, elle dispose de diverses fonctionnalités :

- › Accès aux cours
- › Accès aux exercices
- › Dépôts de mémoire/rapport de stage
- › Correspondre avec les enseignants via le forum

Cette plateforme vous accompagnera tout au long de votre formation !

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question vous pouvez vous rapprocher du Service Scolarité

🕒 Retrouvez nous sur les réseaux sociaux !

Retrouvez toute l'actualité de l'IAE de Montpellier, les événements, les activités, les informations importantes pour vous accompagner durant toute votre année sur les réseaux sociaux.

f IAE Montpellier

t @IAE_Montpellier

in IAE Montpellier



RÈGLEMENT

Le règlement intérieur fixe les règles indispensables à toute vie en communauté.

Il définit les droits et les devoirs de chacun afin d'organiser un climat favorable au travail et aux bonnes relations entre les personnes au sein du campus. Le règlement intérieur de l'Université de Montpellier est applicable à l'ensemble des étudiants de l'IAE : <http://bit.ly/reglementUM>

<http://bit.ly/charte-examens>

Tout manquement aux dispositions du présent règlement intérieur est susceptible de faire l'objet d'une procédure disciplinaire ou de poursuites. Cependant des dispositions particulières peuvent étes prises en fonction des formations et des intervenants. Une charte de bonne conduite est à signer au début de l'année.

Unités d'enseignements (UE) : Regroupement d'une ou plusieurs ECUES (matières)

ECUES : éléments constitutifs des unités d'enseignements = matière

ECTS (European Credits Transfer System) : c'est un système européen de transfert et d'accumulation de crédits. Ils permettent de faciliter la mobilité étudiante d'un pays à l'autre, d'un établissement à l'autre et d'harmoniser les diplômes au niveau européen. Les ECTS se calcule en charge de travail et prend en compte les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel, les examens, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

Le jury d'attribution : Le jury se réunit chaque semestre après chaque session. Ce jury décide si le semestre pédagogique est validé ou non.

Capitalisation : Permet de garder le bénéfice de l'UE Si cette dernière est obtenue

Note seuil : c'est la note minimale d'une unité d'enseignement afin d'obtenir les crédits qui lui sont conférés.

Compensation :

- ◊ Annuelle : les semestres se compensent entre eux dans l'année
- ◊ Semestrielle : les semestres ne se compensent pas entre eux

Les modes de contrôle des U.E peuvent prendre différentes formes :

- ◊ Contrôle continu et régulier
- ◊ Contrôle terminal
- ◊ Oral
- ◊ Combinaisons de différents modes : dans ce cas, chacun compte au prorata de leur coefficient
- ◊ Rapports écrits, soutenances, exposés pour les stages, projets et recherches bibliographiques.

POUR VOUS AIDER À MIEUX COMPRENDRE LE DÉROULEMENT DE VOTRE ANNÉE



Validation Année

- Pour la Licence, par compensation semestre 5 et 6 ≥ 10
- Pour le Master : chaque semestre doit être ≥ 10 et chaque UE ≥ 5 .

Les UE se compensent entre elles.
cf. MCC



Validation UE

La note de l'UE : moyenne pondérée des ECUES.

Cette moyenne doit être $\geq 10 / 20$ pour obtenir les ECTS.



Absence

En cas d'absence à un examen, à un contrôle continu, à un devoir ou lors de non production du rapport de stage/mémoire la note est de 0/20.

Toutes absences entraînent un résultat ajourné. La session 2 est là pour rattraper les absences.



Redoublement

Le redoublement doit être autorisé par le jury.

Les notes des UE acquises l'année précédentes sont conservées.

Seule les UE non acquises seront repassées. Aucune note d'ECUE n'est conservée pour l'année suivante.



REDOUBLEMENT

En cas de redoublement il y a une capitalisation des UES acquises, seules les UES non acquises l'année précédente pourront être repassées.

Le cas échéant l'étudiant doit signer un contrat pédagogique spécifique. Veuillez-vous rapprocher du service scolarité si vous êtes dans ce cas

Contact :

✉ iae-scolarite@umontpellier.fr

📍 Bureau de la Scolarité

Procédure de redoublement :

- Le jury d'attribution se réunit, il statue sur les résultats.
- Commission de redoublement
- Contrat pédagogique : après l'avis de la commission de redoublement un contrat pédagogique doit être préalablement à l'inscription. Ce dernier doit être signé par :
 - Le président de la commission
 - Le responsable du service scolarité
 - L'étudiant
- Inscription administrative
- Inscription pédagogique

Site de l'IAE > Scolarité > Procédure de redoublement

ASSIDUITÉ OBLIGATOIRE POUR TOUS

L'assiduité à l'IAE est obligatoire pour tous les étudiants

Pour les étudiants boursiers l'assiduité, la présence aux examens et l'obligation de progression sont des critères obligatoires pour poursuivre le versement de la bourse. En cas d'absence un justificatif doit être fourni au secrétariat pédagogique.

Pour les étudiants en apprentissage, la présence en cours est obligatoire. En cas d'absence un justificatif doit être fourni au secrétariat pédagogique, au CFA et à l'employeur. Les absences injustifiées peuvent donner lieu à des retenues de salaires et des sanctions pédagogiques. Les étudiants en apprentissage doivent badger à chaque entrée et sortie de l'établissement. (Cf. la carte des bornes de pointage sur le campus).

- ✦ Tout étudiant doit justifier son absence en amenant un justificatif * au secrétariat pédagogique.
- ✦ Lorsqu'un étudiant est absent à un examen final, de contrôle continu, ou lors de la non production d'un rapport de stage, sa note est de 0/20.
- ✦ L'étudiant devra donc repasser les U.E sur lesquelles il est ajourné lors de la session 2.

* Pour les étudiants salariés, tels que les apprentis ou ceux en Formation Continue, un arrêt de travail doit être remis à l'entreprise, ainsi qu'une copie au secrétariat pédagogique.

RÉCLAMATIONS

Dans le but d'améliorer notre démarche qualité, il vous est possible de déposer une réclamation. Avant de déposer une réclamation, vous devez vous adresser au service de scolarité de votre composante, au cas où une réponse simple et rapide pourrait vous être apportée : iae-reclamations@umontpellier.fr

C'est seulement dans le cas contraire, que vous remplirez le formulaire réclamation dans lequel vous mentionnerez les démarches que vous avez effectuées.

Le formulaire se trouve sur : <https://iae.umontpellier.fr/fr/etudiant/formulaire-reclamation>

FRAUDE ET PLAGIAT

Le plagiat

Le plagiat est « une réplique frauduleuse d'une œuvre déjà existante en partie ou dans sa totalité afin de se l'approprier sans accord préalable de l'auteur ». Cependant les courtes citations accompagnées de références sont permises.

Le plagiat est constitutif de fraude passible de la section disciplinaire.

La fraude

Le cas de fraude ou de tentative de fraude est apprécié par les surveillants de l'examen à la lumière des principes définis dans la charte des examens de l'Université de Montpellier.

Les consignes relatives à la discipline sont:

- > L'interdiction de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve
- > Le placement des effets personnels et téléphones portables éteints dans la zone dédiée.

En cas de fraude ou de tentative de fraude, un procès-verbal de fraude est établi. Un étudiant surpris en train de frauder ou de tenter de frauder fera l'objet d'une procédure pouvant aboutir à une sanction disciplinaire.

Conformément au décret n° 2015-79 du 28 janvier 2015, les poursuites sont engagées devant la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers par le président de l'université.

Les sanctions disciplinaires possibles sont :

- > L'avertissement
- > Le blâme
- > L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans.
- > L'exclusion définitive de l'établissement (cf : charte relative à l'intégrité scientifique)



Procédures à respecter en cas d'alerte incendie (exercice ou condition réelle)

- ❖ Le point de rassemblement se trouve devant le bâtiment, côté entrée principale. Il y a un panneau qui indique « Point de rassemblement ».
- ❖ Personne ne doit rester sur le parvis de l'IAE.
- ❖ Nous avons peu de temps pour évacuer efficacement le bâtiment MAIS gardez à l'esprit que la panique et la précipitation ne nous ferons pas gagner de temps, au contraire.
- ❖ Ne perdez pas de temps à fermer vos bureaux et salles de cours avant de les quitter (nous effectuons des rondes lors des exercices afin d'éviter les vols).
- ❖ Ne prenez pas d'affaires personnelles.
- ❖ Il y a 3 sorties de secours qu'il faut utiliser dans notre bâtiment :
 - > Deux au Rez de chaussée (porte principale du bâtiment et la sortie de secours côté bâtiment 5)
 - > Une au 1er étage (entre le local serveur et la salle informatique 111)
- ❖ La répartition d'utilisation des issues de secours doit se faire comme ceci :

Pour le Rez-de-chaussée :

- > Les personnes se trouvant dans les salles 4, 5, 6 et 7, les étudiants se trouvant dans la partie basse de l'amphithéâtre et les personnes se situant dans le bureau 8 (Formation continue et DIFCAM) doivent sortir par la porte au RDC côté bâtiment 5.
- > Les personnes se trouvant dans la salle 11, la scolarité, le bureau 3 et les relations internationales doivent sortir par la porte principale du bâtiment (la porte d'entrée)

Pour le premier et deuxième étage :

- > Pour les personnes se trouvant dans les salles 109 ou 111 ainsi que pour tous les bureaux du 1er et 2ème étage, l'évacuation doit se faire au 1er étage par la porte située entre le local serveur et la salle informatique, côté Polytech.



LA QUALITÉ DES SERVICES

La démarche qualité est au centre des préoccupations de l'IAE. L'objectif étant d'améliorer chaque jour la qualité des prestations proposées.



C'est un label de qualité qui bénéficie d'une solide réputation dans le monde entier, l'accréditation EPAS est la reconnaissance de l'originalité du positionnement historique de l'IAE Montpellier sur la double compétence scientifique et managériale. C'est aussi la politique à l'international et l'innovation pédagogique de notre composante qui sont valorisées par l'obtention de cette certification.

Suite à un audit réalisé par un jury international, au mois de mai 2018, le Master Ingénieur d'Affaires à l'International (IAI), déjà récompensé en 2015, est accrédité EPAS pour 3 années supplémentaires



En 2005, l'IAE de Montpellier a obtenu la certification de services Qualicert par SGS. Depuis cette 1ère obtention, la certification a été reconduite chaque année à la suite d'un audit de vérification. Ce label qualité atteste du respect de caractéristiques contenues dans le référentiel "Activité universitaire de formation et de recherche dans le domaine des sciences de gestion et de management"

Cette accréditation est le gage, pour les étudiants de l'IAE et les entreprises qui lui font confiance d'une recherche d'amélioration constante de la qualité des prestations qui leur sont proposées.

L'Université de Montpellier s'est lancée depuis plusieurs années dans une démarche de déploiement de la qualité qui a abouti à partir de 2013 à la certification par le bureau Veritas sur la norme ISO 9001 V2015 sur des périmètres délimités et sur plusieurs processus :

Certification
ISO 9001 V2015

- ✦ les inscriptions aux diplômes nationaux
- ✦ les marchés publics
- ✦ certaines formations de licence et master
- ✦ un laboratoire de recherche
- ✦ le service commun de Formation Continue

En 2016, l'IAE est entré dans le périmètre de démarche qualité pour le processus « Inscriptions aux diplômes » et a obtenu la certification ISO 9001 pour une période de 3 ans.

Sur cette période et chaque année, le suivi de la certification est assuré par un audit de contrôle.

Le 29 mars 2019, la Scolarité de l'IAE a été audité par le Bureau Veritas pour un renouvellement de la certification ISO 9001.



IAE MONTPELLIER
École Universitaire
de Management

Université de Montpellier
29, Place Eugène Bataillon
34095 MONTPELLIER



<https://iae.umontpellier.fr>